

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022



EXTRAIT N° 2022.00135 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 60
↪ présents : 46
↪ représentés : 12

Date de convocation :

Mercredi 22 Juin 2022

Secrétaire de séance :

Mme Noëlle RUBAUD

L’an deux mille vingt deux, le vingt huit juin à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN

DONGES : Mme Magalie PIED

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT

SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE(visio), Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBAUD, M. Gwénolé PERONNO, Mme Hanane REBIHA (Visio), M. Philippe CAILLAUD, Mme Capucine HAURAY, Mme Pascale HASSANE

TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET, M. David PELON

Absents représentés :

DONGES : M. François CHENEAU donne pouvoir à Mme Catherine LUNGART, M. Daniel SIMON donne pouvoir à Mme Magalie PIED

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN

PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Emmanuelle BIZEUL, M. Christophe COTTA donne pouvoir à Mme Dominique TRIGODET, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, M. Dennis OCTOR donne pouvoir à Mme Béatrice PRIOU, M. Michel RAY donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénolé PERONNO, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN

Absents excusés :

DONGES : Mme Alice MARTIENNE

PORNICHET : M. Yannick JOUBERT

Commission : Commission Ressources humaines

Objet : Personnel - Poste de chef de projet Donnée – Renouvellement et approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022

Commission : Commission Ressources humaines

Objet : Personnel - Poste de chef de projet Donnée – Renouvellement et approbation

Sylvie CAUCHIE, Vice-présidente,

Expose,

La Direction de la Donnée construit, déploie et anime la stratégie de la donnée de la CARENE et des 10 communes du territoire par le développement d'une offre de services et d'usages de données numériques. La Direction de la Donnée a aussi pour mission le développement du Système d'Informations Géographiques communautaire, outil d'aide à la décision pour l'aménagement, la gestion et le développement du territoire communautaire et l'accompagnement des Directions métiers :

- En créant un outil transversal au service de tous,
- En mettant en œuvre une ingénierie SIG au service de tous,
- En étant le garant des référentiels géographiques,
- En mettant à disposition des services de la CARENE et des communes des applications métiers,
- En favorisant la diffusion et l'exploitation des données géographiques,
- En étant le garant de la cohérence globale du SIG.

Afin de mener à bien ces missions, un poste de chef de projet Donnée a été créé en 2014. A la suite du départ de la personne nommée sur ce poste, la CARENE a lancé une procédure de recrutement afin de pourvoir ce poste et assurer ainsi la continuité du service.

Sous la responsabilité de la Responsable de Service Géomatique Open Data de la CARENE, le/la chef.fe de projet Donnée a pour mission principale la mise en œuvre des activités suivantes :

- **Gestion et coordination de projet :**

- Réalisation des études de faisabilité : analyse des fiches projets, définition des plans de charges, évaluation des enjeux et des risques, réalisation des étapes de définition détaillé, de réalisation et passage en exploitation, pour pouvoir assurer la planification globale des projets,
- Organiser et animer les équipes transversales pour conduire des projets, composés de personnes de la Direction de la Donnée et des services métiers,
- Assurer l'adéquation besoins / périmètre fonctionnel,
- Gérer la relation avec les éditeurs sur les projets pilotés en direct,
- Suivi administratif et technique en lien avec le service administratif et métier,
- Evaluation des projets.

- **Animation et Organisation du Dispositif Open data communautaire :** animation et administration de la plateforme et des groupes de travail, élaboration des modalités de mise à disposition des données (Identifier les jeux de données communs à ouvrir, définir la structure des jeux de données communs, harmoniser les jeux de données, documenter...), garantir la mise en œuvre opérationnelle dans toutes les directions, les services et les communes de la CARENE, réaliser une veille réglementaire et technique.

Cette mission sera menée en collaboration avec le technicien en charge de la maintenance et assistance technique des jeux en Open data.

- **Expertise sur les données :**

- Conseiller les Directions en assurant une expertise et analyse des données, sensibiliser sur la qualité et l'usage des données (accompagnement aux sourcings, accompagnement à la mise en qualité des données dans les projets),

- Assurer, faciliter l'accès aux données et repérer parmi toutes les informations disponibles les plus importantes à extraire pour faciliter le travail des services,
- Proposer et participer au paramétrage, à l'automatisation et aux développements d'interface et diffusion de données,
- Participer à la mise en place de la stratégie des référentiels de données dans la collectivité.

- **Participation à la communication de la Direction de la Donnée** avec les directions (communales et communautaires), support pour le développement des usages de la Donnée et du SIG, ingénierie.
- Participation aux actions de diffusion des données,
- Préparation des marchés publics de prestations données et SIG,
- Participation à la préparation des budgets et à la programmation des projets,
- Assurer une veille technique et réglementaire dans le domaine open data, SIG, donnée.

Compte tenu des besoins du service et dans la mesure où aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique, il vous est demandé d'autoriser le recours à un agent contractuel sur la base d'un contrat d'une durée de trois ans afin de pourvoir ce poste à compter du 1er septembre 2022, en application de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique.

Au regard du niveau de compétences exigées et de l'expérience requise dans des fonctions similaires, il-elle sera rémunéré-e en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et bénéficiera du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) applicable au groupe métier auquel il appartient.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- Approuver le renouvellement du poste de chef de projet Donnée,
- Autoriser le recours à un agent contractuel,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces s'y rapportant.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au Chapitre 012 du budget principal de la CARENE.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A LA MAJORITE (51 pour et 7 abstentions)